

Inscription

Séjour ski - St Sorlin d'Arves - Hiver 2023

À déposer ou à envoyer, accompagnée de l'acompte de 100€ (chèques/espèces/ANCV) à :
la Communauté de Communes de la Basse-Zorn - 34, rue de La Wantzenau 67720 HOERDT



Afin de finaliser l'inscription, merci de veiller à remplir le **bulletin d'adhésion annuelle 2022/2023** (à télécharger sur notre site) et de joindre le paiement.

LE REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM : Prénom :

Adresse mail :

LE JEUNE :

Nom du jeune : Prénom :

Date de naissance :

Quotient Familial :

- ☐ QF 0 à 500 ☐ QF 501 à 700 ☐ QF 701 à 950
☐ QF 951 à 1250 ☐ QF 1251 et plus



Quel que soit votre QF, pensez à joindre un acompte de 100€ avec cette fiche d'inscription.

Location :

- ☐ Avec location : ☐ Ski ☐ Snowboard (supplément snow : 32€)
☐ Sans location (réduction : -36€)
☐ Location du casque. Tour de tête :

Taille du jeune : Poids : Pointure :

Je pratique	☐ ski	☐ snowboard		
Niveau global	☐ débutant	☐ moyen	☐ bon	☐ très bon

Je certifie que mon enfant a ses vaccins à jour. J'autorise le responsable à prendre toutes les dispositions qu'il jugerait utiles en cas d'accident ou de malaise survenu à mon enfant. Je demande à être prévenu dans les plus brefs délais. Au retour de l'activité, si je ne suis pas présent(e) pour prendre en charge mon enfant, je décharge l'organisateur de sa responsabilité et j'autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile après qu'il ait été déposé à l'endroit défini au préalable.

☐ J'atteste avoir rempli le bulletin d'adhésion annuelle 2022/2023 et j'atteste que les informations transmises sont à jour.

Dans le cas contraire, merci de remplir ce document et de le joindre (à télécharger sur notre site ou à demander auprès des animateurs).

Fait le à

Signature du responsable légal :

INSCRIPTIONS

Pour finaliser votre inscription, pensez à remplir :

- pour toute première activité :
> le bulletin d'adhésion 2022/2023 (recto/verso)
- pour chaque activité de l'Animation Jeunesse (vacances, séjours, ateliers...) :
> la fiche d'inscription simplifiée ci-contre

Les documents sont téléchargeables sur :

www.cc-basse-zorn.fr

(onglet « Vivre >> Animation Jeunesse »)



FÉDÉRATION DES
MAISONS DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
D'ALSACE



11*-17 ans
(* ou à partir de la 6ème)

Séjour ski
snowboard

tous niveaux acceptés

à St Sorlin d'Arves
(domaine skiable des Sybelles, Savoie)
du 11 au 18 février 2023

de 450€ à 700€
(selon le QF)

Infos et inscriptions :

ANIMATION JEUNESSE DE LA BASSE-ZORN

34, rue de La Wantzenau - BP24 - 67728 HOERDT Cedex

Cyril : 06 87 92 52 70

cyril-rossdeutsch@cc-basse-zorn.fr

f AJBZ ajbassezorn ajbassezorn



Séjour ski à Saint Sorlin d'Arves

Station des Sybelles, du 11 au 18 février 2023

Vivre une semaine de vacances en groupe, où chacun pourra skier à son rythme et en fonction de son niveau

AU PROGRAMME DU SÉJOUR :

De la glisse sur les pistes la journée et des soirées partagées au sein d'un groupe de jeunes dans une vraie dynamique de vacances !
L'équipe d'animation impliquée garantit un cadre agréable et respectable aux participants.
Un repas tartiflette est déjà prévu !

HÉBERGEMENT :

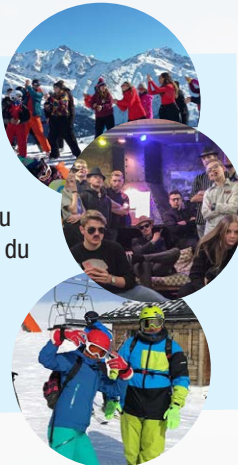
En centre de vacances, un chalet en pension complète, avec sanitaires aux étages. Le chalet est occupé uniquement par notre groupe !
Il est situé dans le village, à proximité immédiate des pistes.

LE DOMAINE SKIABLE :

Le séjour comprend 6 jours sur les pistes du domaine à la station des Sybelles à St Sorlin d'Arves.

Entre 1100 et 2620 mètres d'altitude, avec son ouverture sur les 136 pistes du domaine alpin (310 km de pistes), cette station familiale permet une pratique du ski tous niveaux.

Débutants et confirmés sauront apprécier le caractère authentique des paysages de montagne avec des panoramas en 360° et une vue imprenable sur les Aiguilles d'Arves, symbole de la Maurienne.



TARIFS :

Le tarif comprend : la pension complète, les remontées mécaniques, la location du matériel ski et le casque, l'encadrement, le transport (au départ de Hoerdt) et l'assurance.

Les tarifs 2023 sont variables en fonction du quotient familial (CAF) dans la mesure suivante :

QF 0 à 500	501 à 700	701 à 950	951 à 1250	1251 et +	Possibilité de réduire le tarif avec les bons CAF.
450€	500€	560€	630€	700€	

Carte de membre en sus : 8€/jeune ou 12€/famille

(Supplément snowboard : 32€ // Réduction si matériel personnel : -36€)

Important : Pensez à joindre le justificatif de votre QF pour l'inscription.

Possibilité de payer en plusieurs fois (voir conditions générales « règlement »).

Justificatif pour le Quotient Familial (QF) : veuillez indiquer votre numéro CAF, ou joindre un avis d'imposition.
À défaut, le tarif le plus haut sera appliqué.

Conditions générales

INSCRIPTIONS

Il vous suffit de nous retourner l'inscription ci-jointe au plus vite, accompagnée d'un acompte de 100€ (+ adhésion annuelle). Le solde du séjour est à régler, au plus tard 15 jours avant le départ. Après l'enregistrement de votre inscription, un courrier de confirmation vous sera adressé en indiquant la liste du matériel à emporter ainsi que les pièces administratives à fournir, qui devront être retournées OBLIGATOIREMENT avant le jour du départ.

ADHÉSION «FDMJC ALSACE»

Pour participer aux activités et séjours de l'Animation Jeunesse FDMJC d'Alsace, une adhésion annuelle (individuelle ou familiale) est nécessaire. **Elle est de 8€/jeune ou 12€/famille** et est valable sur toute l'année scolaire du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Cette adhésion permet également de s'inscrire aux activités jeunesse du réseau de la FDMJC d'Alsace. **Le montant de 8€ (ou 12€) est à ajouter en supplément au tarif (sauf pour les adhérents à jour de leur cotisation).**

CONDITIONS D'INSCRIPTION 2023

Réservé aux moins de 18 ans.

Les places sont limitées.

Adhésion annuelle 2022/2023.

Le port du casque est obligatoire sur les pistes.

En cas d'annulation de votre part, l'acompte sera perdu.

ASSURANCE

Toutes les activités sont assurées par la MAIF (Mutuelle Assurances des Instituteurs de France) excepté les risques de vandalisme et de vol. S'ajoutent à la garantie MAIF, les services IMA (Inter Mutuelle Assistance) qui la complètent automatiquement (rapatriement sanitaire...).

RÈGLEMENT

Il est possible de régler en plusieurs fois.

L'organisateur accepte les chèques vacances ainsi que les bons CAF.

Le séjour est agréé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

ACTION D'AUTOFINANCEMENT (= RÉDUCTION DU COÛT)

Il sera possible de réduire les coûts d'inscription (si l'inscription s'effectue rapidement !).

Une réunion d'information à ce sujet sera organisée. La date sera communiquée ultérieurement aux inscrits.